



**G.I.E. SESAM-VITALE**

**CAHIER DES CHARGES**

**Organismes Concentrateurs Techniques**

**Version 1.31**

**La compression des flux SESAM-Vitale**

**Réf. OCT-CDC-009 Version 1.10**

**Date : 18/03/2004**

**G.I.E. SESAM-VITALE**

**5 boulevard Alexandre Oyon 72019 LE MANS CEDEX 2**

**Standard 02 43 57 42 00 – Fax 02 43 87 78 42 <http://www.sesam-vitale.fr>**

# *G.I.E. SESAM-VITALE*

*CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31*

*Réf. : OCT-CDC-009*

*La compression des flux SESAM-Vitale*

*Version : 1.10*

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle), du présent ouvrage doit être soumise au **consentement du G.I.E. SESAM-VITALE**, quel que soit le média utilisé, y compris électronique. Il en est de même pour sa traduction, sa transformation ou son adaptation, quel que soit le procédé utilisé.

**Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.**

# G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-009

La compression des flux SESAM-Vitale

Version : 1.10

## HISTORIQUE DES VERSIONS

DATE	VERSION	EVOLUTION DU DOCUMENT
15/01/04	1.00	Création
18/03/04	1.10	Mise à jour

## DOCUMENTS DE REFERENCE

TYPE ET TITRE	REFERENCE
Arrêté du 12 août 1999 portant approbation de la convention nationale fixant les modalités de transmission des feuilles de soins électroniques entre les caisses nationales d'assurance maladie et les syndicats représentant les pharmaciens d'officine	J.O n° 187 du 14 août 1999 page 12274
Article D-861-2 du code la sécurité sociale, sur l'application de la CMU.	J.O. 23 Décembre 1999
Addendum du Cahier des charges SESAM-Vitale 1.31 de juillet 2002	Juillet 2002
Cahier des charges OCT 1.31	OCT-CDC-001 v 1.13 du 20.03.2002
Addendum au Cahier des Charges SESAM-Vitale Version 1.31 Pharmaciens N°3	Janvier 2004

<i><b>G.I.E. SESAM-VITALE</b></i>	
<i>CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31</i>	<i>Réf. : OCT-CDC-009</i>
<i>La compression des flux SESAM-Vitale</i>	<i>Version : 1.10</i>

## **TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>ANNEXE 9 : LA COMPRESSION DES FLUX DU CDC OCT 1.31 .....</b>	<b>5</b>
	PIECE JOINTE COMPRESSEE .....	5
	MODIFICATION DE L'ENTETE SMTP .....	6
	ALGORITHME DE COMPRESSION .....	6
	CONDITION DE COMPRESSION .....	6
	MESSAGE DE REJET .....	7

## 1 INTRODUCTION

Ce document se base sur l'**addendum au cahier des charges SESAM-Vitale version 1.31 - Pharmacien n°3 de Janvier 2004**, il apporte des précisions sur l'élargissement de la compression aux flux entre l'OCT et les pharmaciens et sur la compression de la liste d'opposition.

L'annexe 9 du Cahier des charges OCT 1.31 (réf. OCT-CDC-001 V1.13) est ainsi modifiée.

Pour rappel : § 3.4.4 la compression du CDC OCT 1.31.

« Le système SESAM-VITALE offre la possibilité de compresser les **flux SESAM-Vitale**. Cette possibilité est spécifique à chaque organisme d'assurance maladie obligatoire. Cela dépend de leur niveau de migration. Lorsqu'un émetteur souhaite recevoir des flux compressés, il suffit qu'il commence par envoyer un flux compressé vers l'AMO. L'AMO l'identifiera comme un partenaire sachant décompresser et lui enverra par la suite des flux compressés.

Si l'émetteur souhaite ne plus recevoir de flux compressé, il lui suffira d'envoyer un flux non-compressé pour que par la suite il ne reçoive plus de flux compressé. »

## 2 Annexe 9 : la Compression des flux du CDC OCT 1.31

L'organisme concentrateur technique peut recevoir des flux SESAM-Vitale compressés en provenance d'un pharmacien dès lors que le logiciel du pharmacien a intégré l'addendum Pharmacien n°3 de Janvier 2004.

### Pièce jointe compressée

C'est la pièce jointe qui est compressée.

Dans le sens réception des flux Pharmaciens (FSE) : décodage base64 puis décompression du fichier joint.

Dans le sens émission vers les organismes (FSE/B2) : compression du fichier B2 puis encodage base64.

Dans le sens réception des organismes (ARL, RSP) : décodage base64 puis décompression du fichier joint.

Dans le sens émission vers les pharmaciens (ARL, RSP) : compression du fichier ou pas suivant le progiciel du Pharmacien puis encodage base64.

Pour le cas particulier de la Liste d'Opposition Vitale :

A partir du 18 mai 2004, début du déploiement de la liste d'opposition non compressée aux OCT.

A partir de septembre 2004, envoi de la liste d'opposition compressée aux OCT sauf indication contraire de leur part.

Dans le sens réception du GIE SESAM-Vitale (Liste d'opposition Vitale) : décodage base64 puis éventuellement décompression du fichier joint.

Dans le sens émission vers les pharmaciens (Liste d'opposition Vitale) :

# G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-009

La compression des flux SESAM-Vitale

Version : 1.10

- si le progiciel du pharmacien ne traite pas les flux compressés : encodage base64 puis envoi de la liste non compressée
- si le progiciel du pharmacien traite les flux compressés : encodage base64 puis envoi de la liste compressée

## Modification de l'entête SMTP

Pour tous les flux aller et tous les flux retour, le champ "Content-Description" est modifié afin de rajouter un troisième sous-champ valorisé à " Z " qui indique cette compression.

Par exemple: L'entête SMTP de :

- FSE/B2 devient FSE/B2/Z
- ARL/NOEMIE devient ARL/NOEMIE/Z
- RSP/NOEMIE devient RSP/NOEMIE/Z
- SERVICE/OPPV\_LISTE devient SERVICE/OPPV\_LISTE/Z

La compression des flux peut s'appliquer sur des flux IRIS émis à destination de l'assurance maladie obligatoire.

- IRIS/B2/Z

## Algorithme de compression

L'algorithme de compression utilisé est référencé dans la RFC, numéros 1950 à 1952 « GZIP file format spécification version 4.3 » ou supérieure. Il peut notamment être implémenté en utilisant les fonctions de compression au format GZIP présentes dans la librairie publique ZLIB 1.1.3 disponible sur multi-plateformes (consulter le site cf. <http://www.gzip.org/zlib/> pour disposer des spécifications techniques et des sources pour les plates-formes les plus utilisées).

## Condition de compression

Les flux retour à destination d'un partenaire réseau ne seront compressés que si ce partenaire émet des flux aller compressés (OCT ↔ AM). Pour ce faire, l'annuaire des partenaires réseau est enrichi afin de contenir l'information indiquant qu'un partenaire gère la compression des flux.

Les flux compressés (aller et retour) sont sauvegardés non-compressés dans les répertoires de 'back up'.

~~La liste d'opposition n'est pas compressée.~~

### Concernant le flux de la liste d'opposition Vitale

L'organisme concentrateur technique recevra la liste d'opposition Vitale compressée du GIE SESAM-Vitale sauf indication contraire de sa part.

Deux cas sont possibles pour l'envoi de la liste aux pharmaciens.

# G.I.E. SESAM-VITALE

CAHIER DES CHARGES OCT - Version 1.31

Réf. : OCT-CDC-009

La compression des flux SESAM-Vitale

Version : 1.10

## 1<sup>er</sup> cas

Le pharmacien a un logiciel qui intègre l'addendum pharmacien n°3 de janvier 2004, dans ce cas l'organisme concentrateur technique lui envoie la liste d'opposition compressée dans un nouveau message de service (avec /Z) (cf. note OCT 1.31 version 1.15.)

## 2<sup>ème</sup> cas

Le pharmacien a un logiciel qui n'intègre pas l'addendum pharmacien n°3 de janvier 2004, dans ce cas l'organisme concentrateur technique lui envoie la liste d'opposition non compressée dans un nouveau message de service.

## Message de rejet

Lorsque l'entête d'un message SMTP 'aller' indique un flux compressé, et que la pièce jointe n'est pas au bon format de compression (pièce jointe au format non-compressé ou différent de celui utilisé par ZLIB 1.1.3), un rejet de message SMTP est émis à destination de l'OCT (code de rejet 1031) par l'assurance maladie obligatoire.